

The Guardian Assurance Company Limited

RAPPORT DES DIRECTEURS

Présenté à
l'Assemblée Annuelle de la Compagnie

Le Vendredi, 28 mai 1909.

LES DIRECTEURS ont l'honneur de soumettre le rapport suivant sur l'état et la condition de la Compagnie et des affaires pour l'année se terminant au 31 décembre 1908, ainsi que les Comptes Annuels.

DEPARTEMENT DU FEU

Les primes d'assurances-feu, après déduction des réassurances, s'élevaient à **\$2,643,847.27** contre \$2,621,393.16 en 1907, offrant une augmentation de \$22,454.10 et les pertes, après avoir fait la même déduction, s'élevaient à **\$1,494,778.16** contre \$1,467,373.96 en 1907, représentant 56.53 pour cent des primes.

Les dépenses et commissions s'élevèrent ensemble à \$963,324.93, représentant 36.43 pour cent des primes.

Après avoir pourvu aux pertes, dépenses et mauvaises dettes et à la réserve ordinaire de primes (\$5,353.26) exigée par l'augmentation des primes pendant l'année, il y a eu un profit de \$179,201.29 au Compte Commercial. Ajoutant à cela l'intérêt du fonds de réserve qui s'élève à \$147,963.16, il en résulte un profit de \$327,184.46. Au moyen de cette somme, les directeurs ont augmenté le fonds général de réserve de \$48,666.66, laissant une balance de \$278,518.45 à être transférée au compte de Profits et Pertes. Le fonds de réserve de primes s'élève maintenant à \$1,172,607.27, et le fonds général de réserve à \$2,530,632, formant un fonds total dans ce département de \$3,703,239.27.

DIVIDENDE ET APPROPRIATION

Les Directeurs recommandent aux Propriétaires, pour l'année finissant le 31 décembre 1908, qu'un dividende de 10 s. soit déclaré, exempt de la Taxe de Revenu, sur chaque Part de £10 du Capital Souscrit, représentant un taux de 10 pour cent sur le Capital payé de £5 par part, et que 4 s. sur chaque Part ayant été payée comme Dividende intérimaire au mois de janvier dernier, la balance de 6 s. sur chaque Part soit payée le 1er juillet prochain.

COMPTE DE REVENU D'ASSURANCE CONTRE LE FEU POUR L'ANNEE FINISSANT LE 31 DÉCEMBRE 1908.

Montant du fonds d'assurance contre le feu au commencement de l'année, savoir :

Réserve de primes dues aux Polices non expirées au 31 déc. 1907.....	\$1,167,254.01	
Fonds de réserve général.....	2,481,966.00	
		\$3,649,220.01
Primes reçues après déduction des réassurances.....		2,643,847.27
Intérêt et dividende (moins la Taxe de Revenu).....		147,983.16
		\$6,441,050.44
Pertes après déduction des réassurances.....		\$1,494,778.16
Dépenses d'administration.....		624,725.03
Commission.....		338,509.90
Mauvaises dettes des agents déduites.....		1,180.62
Transfert au compte de Profits et Pertes.....		278,518.46
		\$3,703,239.27
		\$6,441,050.44

Montant du fonds d'assurance contre le feu à la fin de l'année, savoir :

Réserve de primes dues aux Polices non expirées au 31 déc. 1908.....	\$1,172,607.27	
Fonds de réserve général.....	2,530,632.00	
		\$3,703,239.27
		\$6,441,050.44

SUCCESSALE CANADIENNE, MONTREAL

FIDEICOMMIS : Hon. A. Desjardins, W. M. Ramsay, Ecr., J. O. Gravel, Ecr., R. Wilson-Smith, Ecr.;
H. M. Lambert, Gérant de la Succursale; B. E. Hards, assistant-gérant.